

1. Que faire si j'achète une aile déjà enregistrée ?

- a) Veuillez rédiger une convention d'achat entre l'acheteur et le vendeur.
Les données suivantes doivent y être reprises :
- ✓ Nom et adresse du vendeur.
 - ✓ Nom et adresse de l'acheteur.
 - ✓ Mention du modèle, type, numéro de série et numéro d'enregistrement de l'aile.
 - ✓ Signatures des deux parties.
- b) Vous devez recevoir du vendeur une copie de la preuve d'enregistrement de l'aile (document reçu de la DGTA) à son nom.
- c) Vous devez recevoir du vendeur une copie de la preuve de radiation de l'aile (document reçu de la DGTA) à son nom.

2. Comment enregistrer une aile qui a déjà été déjà enregistrée?

- a) Remplissez les 4 documents d'enregistrement DGTA que vous retrouvez sur le site de la fédération www.federationparamoteur.be sous la rubrique "Telecharg –Enregistrement "
- ✓ Attention: sur la première page de l'enregistrement à "L'aéronef (parapente) ." écrivez le numéro d'enregistrement qui se trouve sur la preuve d'enregistrement "OO-1.. ou OO-2.. (suivi de deux lettres).
 - ✓ Cocher la case: a déjà été inscrit à la matricule belge.
- b) Ajoutez une copie recto-verso de votre carte d'identité.
- c) Ajoutez une copie de la preuve d'enregistrement (ancien propriétaire).
- d) Ajoutez une copie de la convention d'achat.
- e) Ajouter une copie de la preuve de radiation (si déjà disponible)

L'ensemble des documents est envoyé à la Fédération via mail (UN seul document .pdf)

info@federationparamoteur.be

Après contrôle des données, nous enverrons vos documents à la DGTA pour traitement de votre demande.
Vous recevrez un mail de la DGTA avec les modalités de paiement.

ATTENTION : quand vous recevez les modalités de paiement (2017 : 131€), utilisez la communication structurée lors du virement. Si vous ne l'utilisez pas, votre paiement ne sera pas traité.

3. Que devez-vous faire si vous vendez une aile enregistrée et comment la radier auprès de la DGTA.

- a) Vous devez envoyer un mail à la DGTA bcaa.registration@mobilite.fgov.be avec la communication suivante:
« J'ai vendu l'aile avec le numéro d'enregistrement OO-1.. ou OO-2..et donc, à partir de ce jour, elle ne peut plus être enregistrée à mon nom. »
« Les documents originaux vous parviendront via la poste. »
Joindre en annexe du mail une copie de la convention d'achat entre vous et l'acheteur :
- ✓ Nom et adresse du vendeur.
 - ✓ Nom et adresse de l'acheteur.
 - ✓ Mention du modèle, type, numéro de série et numéro d'enregistrement de l'aile.
 - ✓ Signatures des deux parties.
- b) Le document original d'enregistrement que vous aviez reçu de la DGTA et la convention d'achat, doivent être renvoyé par la poste pour la radiation à votre nom.
- DG Transport Aérien**
City Atrium
Service licence - l'enregistrement
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
- c) Lorsque la résiliation est effective, vous recevrez de la DGTA un document de confirmation de résiliation. Une copie doit être donnée à l'acheteur pour faciliter le transfert de l'enregistrement à son nom.